

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL –CENSOIR DU 31 MAI 2012

Etaient présents : M. BOHAIN, Maire
M. CHARRAULT, GUILBERT, REVIRON, Adjoints
M. DROUARD, M. DEMANCHE, Mme IENZER, M. POLY, M. JOVET, M. DE LA GRAVIERE, Mme DEBRAND, conseillers

Absents : Mme BERNARD, procuration à M. DEMANCHE
Mme BOSTYN, procuration à M. BOHAIN

Secrétaire de séance : M. DROUARD

Le compte rendu du 26 avril 25012 est adopté sans remarque

1.CAMPING

Le Maire informe les élus, que sur décision de la gendarmerie, les collégiens du Challenge Nature des Collèges et Lycées Parisiens installés au camping municipal ont dû être relogés d'urgence dans la nuit, à la salle polyvalente et au centre de loisirs, à cause des fortes pluies qui ont inondé une partie du camping. En raison de ces désagréments, il est décidé de leur facturer la somme de 1000,00 € pour leur séjour au camping du 20 mai au 25 mai 2012 au lieu de 2000,00€ comme prévu initialement; à l'unanimité cette proposition est acceptée.

Le Maire donne lecture du courrier de l'avocat auquel la commune a fait appel concernant le contrat de travail établi entre la municipalité et l'ancien gérant du camping ; selon notre défenseur, ce document est conforme à la législation. La Communauté Ain Karem et le Mouvement Résurrection ont formulé une demande de séjour au camping municipal pour l'hébergement de 150 pèlerins avec 25 tentes, durant la nuit du 2 au 3 juin 2012, à l'occasion du pèlerinage annuel vers Vézelay. Le conseil municipal confirme à la majorité la décision prise lors du conseil du 26 avril 2012, à savoir qu'un forfait de 400,00€ leur sera demandé pour ce séjour.

2. POINT INFORMATION TOURISME

Le point informations tourisme sera ouvert du 15 juin 2012 au 31 août 2012 ; l'ouverture au public aura lieu dès le 18 juin 2012, en raison des élections législatives qui sont organisées le 17 juin dans ces locaux ; il est possible que l'ouverture soit prolongée au-delà du 31 août. Il est également décidé d'acquérir un téléphone portable, car le local n'est pas équipé de ligne téléphonique.

3. CONVENTION AVEC LE CLIC

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat 2012 pour l'information et l'animation des « personnes âgées-personnes handicapées du territoire du Pays Avallonnais » établie entre la commune de Châtel-Censoir et l'Association d'Aide, de Soutien et de Soins aux Personnes âgées du Pays Avallonnais. La participation de la commune s'élèvera à 0,475€ par habitant. Les élus acceptent de verser cette participation à l'unanimité.

4. BAIL SOCIETE ACACIAS SARL ET MOTAX

Le Maire fait savoir qu'il a été contacté par le gérant de la société ACACIAS SARL ; ce dernier souhaite résilier prématurément le bail de son local commercial situé rue du Colonel Rozanoff pour le 31 août 2012. Le Percepteur fait savoir que cela est possible, sous réserve qu'il soit à jour de ses loyers ; cette résiliation devra être concrétisée devant notaire, les frais restant à charge du demandeur.

Monsieur Drouard, Chef des Pompiers prend la parole ; il souhaiterait que l'on installe le CPI dans ce bâtiment ; il souligne que les pompiers volontaires de la commune se forment sur leurs jours de congé et ils attendent qu'on leur mette un local à disposition pour leur CPI. Si rien n'est décidé d'ici la fin 2012, la subvention du SDIS sera perdue. Monsieur Drouard souhaite que d'ici la fin de l'année on ait trouvé une solution pour qu'un local soit mis à disposition des pompiers, sinon il quittera ses fonctions de Chef des Pompiers. Monsieur Guilbert fait remarquer qu'on ne peut construire un bâtiment dont le coût s'élève à 300.000,00 € au lieu de 190.000,00 € initialement prévu. Monsieur Charrault dit qu'il faut savoir quelle sera la destination du local après le départ de la société ACACIAS. Soit on le louera à une autre société, soit on gardera ce bâtiment pour un usage communal.

Le Maire décide de reporter la décision d'annulation du bail au prochain conseil municipal.

En ce qui concerne la société Motax, le Maire va entreprendre des démarches juridiques pour leur demander de tenir leurs engagements ou alors ils devront quitter les lieux.

5. ASSOCIATION DES USAGERS DES SERVICES DE SANTE DU HAUT NIVERNAIS

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité de participer financièrement à hauteur de 0,25 € par habitant afin d'aider l'association des usagers des services de santé du Haut Nivernais dans la lutte contre la désertification médicale.

6. COMITE DES FETES

Les élus acceptent à l'unanimité de verser comme en 2011 une subvention de 1000,00 € au Comité des Fêtes de Châtel-Censoir.

7. SUCCESSION DELAUNAY

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser un chèque d'un montant de 542,16 € établi par Maître Odin, Notaire à Vermenton en règlement du legs de Monsieur Delaunay en faveur de la commune.

8. LOCATION DE GARAGES

Monsieur Carl Mattauch et Madame Micheline Fredet résilient leur bail pour la location d'un garage communal.

D'autre part, Monsieur Frédéric Fernandez souhaite louer un garage communal. L'assemblée délibérante accepte de lui en louer un, sous réserve qu'il soit à jour de ses loyers d'habitation.

Monsieur Guy Fredet demande également à louer un garage communal ; le Conseil Municipal accepte de lui louer le garage No 10.

9. AVENANT A LA CONVENTION DE CONCESSION AVEC SERV'IMMO

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant No 3 à la convention de concession, de construction et d'exploitation avec l'association VVF Villages par SERV'IMMO qui est prorogée jusqu'au 31 octobre 2012.

10. ACHAT TONDEUSE

Monsieur Guilbert signale qu'il est nécessaire d'acquérir une nouvelle tondeuse ainsi qu'un gyrobroyeur. Ces acquisitions s'élèvent à 3500,00 €. Le Conseil Municipal décide des décisions modificatives suivantes en investissement :

| | | |
|---------------|--------------------------------------|-------------|
| c/21312 - 271 | couverture escalier école – 3500,00€ | |
| c/21578 -277 | achat tondeuse | + 2000,00 € |
| c/21578- 278 | achat gyrobroyeur | + 1500,00 € |

11. FRAIS DE SCOLARITE 2012

Le Conseil Municipal fixe le tarif de participation financière des communes pour les frais scolaires de 2012 des enfants des classes de maternelle et de primaire scolarisés à Châtel-Censoir. La participation annuelle est fixée à 360,00 €.

12. COURRIER

Le boulanger demande l'autorisation d'installer un panneau signalétique dans le caniveau, devant sa boulangerie. Les élus donnent leur accord et précisent qu'en cas d'accident, sa responsabilité sera engagée.

13. MISE A DISPOSITION D'UN CHALET COMMUNAL

L'assemblée délibérante accepte de mettre à disposition du gérant du camping, à titre gratuit, durant la période d'ouverture du camping le chalet communal situé route de Saint Pèlerin. Monsieur Berthou, exécutera quelques travaux de remise en état des lieux et réglera les factures d'eau et d'électricité ainsi que la taxe des ordures ménagères concernant ce bâtiment.